

Dispositions relatives à l'inscription aux compétitions de ski nordique de Swiss-Ski

1. Obligation et droit d'inscription

Toutes et tous les athlètes souhaitant participer à des compétitions doivent être inscrit(e)s par leur club via l'outil en ligne des (ski-)clubs Fairgate. Cela vaut explicitement aussi pour les participant(e)s pour lequel(le)s il n'y a pas de frais d'inscription (voir point 2). Les participant(e)s doivent être membres d'un club inscrit auprès de Swiss-Ski.

(RC ski de fond et biathlon art. 204.4.1 ; RC saut à ski art. S203.2)

Pour les compétitions selon le tableau 1 (voir annexe), une inscription Swiss-Ski (licence) ou, le cas échéant, une inscription supplémentaire auprès de la fédération internationale est nécessaire.

Pour toutes les autres catégories de compétitions (Animation, course populaire, Masters, etc.), une inscription doit également être saisie, car le club peut effectuer une inscription à la compétition en ligne au moyen de « Contact ID Swiss-Ski ». Les évaluateurs/trices de la compétition peuvent ainsi importer les données des athlètes dans leur logiciel d'évaluation.

2. Frais d'inscription

Année de naissance	Ski de fond	Saut à ski/ combiné nordique	Biathlon	Frais d'inscription Swiss-Ski	Frais d'inscription Licence FIS (l'inscription IBU est gratuite)
2017 et plus jeunes	MU10 / KU10	U10M / U10K	W8 / M8	gratuit	
2016	MU10 / KU10	U10M / U10K	W11 / M11	gratuit	
2015	MU10 / KU10	U10M / U10K	W11 / M11	gratuit	
2014	MU12 / KU12	U13M / U13K	W11 / M11	gratuit	
2013	MU12 / KU12	U13M / U13K	W13 / M13	CHF 35.–	
2012	MU14 / KU14	U13M / U13K	W13 / M13	CHF 35.–	CHF 20.– *
2011	MU14 / KU14	U16M / U16K	W15 / M15	CHF 35.–	CHF 20.– *
2010	MU16 / KU16	U16M / U16K	W15 / M15	CHF 35.–	CHF 20.– *
2009	MU16 / KU16	U16M / U16K	WJUG1 / MJUG1	CHF 35.–	CHF 20.–
2008	DU18 / HU18	JUND / JUNH	WJUG1 / MJUG1	CHF 45.–	CHF 20.–
2007	DU18 / HU18	JUND / JUNH	WJUG2 / MJUG2	CHF 45.–	CHF 20.–
2006	DU20 / HU20	JUND / JUNH	WJUG2 / MJUG2	CHF 45.–	CHF 33.–
2005	DU20 / HU20	JUND / JUNH	WJUN / MJUN	CHF 45.–	CHF 33.–
2004	D / H	D / H	WJUN / MJUN	CHF 45.–	CHF 33.–
2003	D / H	D / H	WJUN / MJUN	CHF 45.–	CHF 33.–
2002 et plus âgés	D / H	D / H	W / M	CHF 45.–	CHF 33.–

* licence FIS uniquement pour le saut à ski / combiné nordique catégorie Youth I

Les frais d'inscription à Swiss-Ski sont perçus une seule fois, même si un(e) athlète est inscrit(e) dans deux disciplines sportives, par exemple le ski de fond et le saut à ski.

Les frais d'inscription à la fédération internationale sont perçus pour chaque discipline. L'inscription à Swiss-Ski est requise pour s'inscrire auprès de la fédération internationale.

Les inscriptions à Swiss-Ski sont maintenues jusqu'à ce qu'elles soient effectivement désactivées dans Fairgate. Une désactivation gratuite est possible chaque année jusqu'au **15 novembre**.

Les licences FIS de ski de fond qui ne sont plus souhaitées doivent être mutées chaque année avant le **15 novembre**. Une désactivation ultérieure des licences FIS n'est plus possible gratuitement (FIS Rules for Registration Fees).

3. Droit et contenu de l'inscription

Un club peut demander l'inscription d'un(e) athlète auprès de Swiss-Ski :

- ▷ si le club a vérifié l'identité de l'athlète et s'il s'assure que la « Déclaration de l'athlète Swiss-Ski » a été signée par le/la participant(e) ou par son/sa représentant(e) légal(e) et qu'elle est en possession du club et que la vérification de la nationalité a été effectuée.
- ▷ si le club peut garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans Fairgate.

La « Déclaration de l'athlète Swiss-Ski » signée doit être en possession du club, mais elle peut aussi être téléchargée sur Fairgate. Pour les licences FIS de ski de fond, la déclaration de l'athlète FIS dûment remplie ainsi qu'une copie du passeport ou de la carte d'identité (copie recto-verso) doivent également être téléchargées. Les documents originaux « Déclaration de l'athlète Swiss-Ski » ainsi qu'une copie du passeport ou de la carte d'identité et l'éventuelle « Déclaration de l'athlète FIS » restent ski-club. Pour les personnes de double nationalité, la nationalité suisse s'applique. En outre, les dispositions du règlement de compétition de Swiss-Ski s'appliquent (RC ski de fond et biathlon art. 204 ss).

4. Données

Les données saisies lors de l'inscription sont enregistrées dans le système de Swiss-Ski (Fairgate) et utilisées à des fins propres à la Fédération.

Les résultats obtenus sont enregistrés dans la base de données COC de Swiss-Ski et publiés sur le site Internet de la COC de Swiss-Ski (en tenant compte des dispositions applicables en matière de protection des données). Les données personnelles qui figurent obligatoirement sur les classements peuvent ainsi être consultées par le public ou accessibles à tous.

5. Image et son

En s'inscrivant, l'athlète donne son accord irrévocable pour l'utilisation gratuite de son image et de sa voix dans tous les médias présents et futurs, qui seront pris ou enregistrés dans le cadre d'une compétition. Toutefois, si des images individuelles sont utilisées à des fins commerciales (c'est-à-dire non pas à des fins éditoriales, par exemple pour la retransmission / la promotion / la couverture des compétitions, mais par exemple pour l'utilisation par des sponsors et d'autres annonceurs pour la promotion de produits et de services), l'accord de l'athlète concerné(e) est nécessaire.

6. Obligations des athlètes

La déclaration de l'athlète de Swiss-Ski doit être entièrement remplie et signée, l'original restant en possession du ski-club concerné.



7. Validité

L'inscription est valable pour la durée d'une année de compétition (01.05 – 30.04) et est automatiquement prolongée sans désinscription.

8. Paiement

Les frais d'inscription sont facturés au club par Swiss-Ski (en même temps que les cotisations de club, etc.).

9. Remboursement

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, quelles que soient les circonstances (par exemple en raison de blessures, d'annulations/d'abandons pour quelque raison que ce soit ou autres).

10. Responsabilité

Pour les dommages de toute nature résultant d'une inscription erronée ou non valable, Swiss-Ski ne répond qu'en cas de violation grave ou intentionnelle d'une obligation légale, statutaire, réglementaire et/ou contractuelle par ses représentant(e)s et/ou auxiliaires.

11. Obtention de licences par des tiers

En déposant leur demande d'inscription (licence), les représentant(e)s des clubs acceptent ces dispositions. Ils confirment en outre qu'ils sont autorisés à procéder à l'inscription et que les participant(e)s ou leurs représentant(e)s légaux/ales ont également pris connaissance de ces dispositions et les ont approuvées.

Valable à compter du 1^{er} octobre 2024



Tableau 1 : Aperçu des inscriptions aux séries de compétitions nordiques

	Compétitions nationales de ski de fond Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de ski de fond Swiss Cup powered by BKW Coupe des Alpes FESA Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de combiné nordique Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de combiné nordique Coupe des Alpes FESA Coupe continentale FIS Grand Prix d'été FIS Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de saut à ski Helvetia Nordic Trophy	Compétitions internationales de saut à ski Coupe des Alpes FESA Coupe FIS Coupe intercontinentale FIS Coupe continentale FIS Grand Prix d'été FIS Coupe du monde FIS	Compétitions nationales de biathlon Swiss Biathlon Cup Élite Swiss Biathlon Cup Challenger	Compétitions internationales de biathlon Coupe des Alpes FESA Coupe IBU juniors Coupe IBU Coupe du monde IBU
Adhésion à un ski-club affilié à Swiss-Ski et enregistrée dans Fairgate par le/la responsable du club	X	X	X	X	X	X	X	X
Inscription COC Swiss-Ski (licence Swiss-Ski), enregistrée dans Fairgate par le/la responsable du club	X	X	X	X	X	X	X	X
Déclaration de l'athlète Swiss-Ski	X	X	X	X	X	X	X	X
Copie du passeport ou de la carte d'identité	X	X	X	X	X	X	X	X
Inscription FIS (licence FIS)*		X		X		X		
Déclaration d'athlète FIS et copie du passeport / de la carte d'identité		X		X		X		

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

Inscription IBU, centre des membres (seulement via les responsables des AR)								X
--	--	--	--	--	--	--	--	---

Pour toutes les compétitions organisées par la FIS, les athlètes doivent avoir 16 ans révolus avant la fin de l'année en cours (1.1-31.12), selon l'art. 341.1.5 des ICR.

Exception : catégorie Youth I saut à ski / combiné nordique

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia



BKW